

COMMUNE DE GOULT

**COMPTE RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 26 janvier 2016 à 20 heures 30

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Alice PHILIPPE, Hervé CHABOWSKI, Natacha CLOCHARD, Françoise PASCAL, Nicolas CARRARA, Thierry MARTEL, Alain HECKMANN

Etaient absents :), Michèle MICHEL (pouvoir à M. Chabaud), Vanessa ROSSI, Véronique MILLE (pouvoir à M. Martel)

Secrétaire de séance : Alice PHILIPPE

QUESTIONS DÉLIBÉRÉES

1- Approbation du procès-verbal du 30 Novembre 2015

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Règlement intérieur de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune met à disposition des associations ou des particuliers la salle des fêtes rénovée, pour pratiquer des activités culturelles, de loisirs, sportives, des réceptions familiales, des réunions ou des banquets. Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'un règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigé.

Approuvé à l'unanimité

3- Modification de la régie de recettes – ajout d'un produit.

Monsieur le Maire propose que l'occupation de la salle des fêtes soit gratuite pour les associations goultoises et payante pour les associations hors Goult et les particuliers. Compte tenu du fait que la salle est neuve, il propose que tous les utilisateurs sans exception soient tenus de déposer une caution en mairie.

Approuvé à l'unanimité

4- Ouverture de crédits d'investissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil que compte tenu des commandes passées et engagements signés, il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur les programmes d'investissement concernés avant le vote du budget au mois d'avril.

Approuvé à l'unanimité

5- Avenant à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec la CCPAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} juillet 2015, c'est un service de la CCPAL qui instruit les demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte des communes de

l'intercommunalité. Ces instructions deviennent payantes à compter du 1^{er} janvier 2016, selon le barème suivant :

- certificats d'urbanisme et permis de démolir : 43,55 € / pièce
- déclarations préalables : 87,10 € / pièce
- permis de construire et permis d'aménager : 130,65 € / pièce

Sur la base des dossiers instruits en 2015, le coût pour la commune s'élèverait à 4.834 € par an.

Approuvé à l'unanimité

6- Objet : Dissolution du Syndicat intercommunal pour les transports scolaires en pays d'Apt.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le projet de schéma de coopération intercommunale prévoit la dissolution d'un grand nombre de syndicats intercommunaux dont les limites géographiques ne coïncident pas avec celles d'une intercommunalité. Dans cette optique, le Syndicat intercommunal pour les transports scolaires en pays d'Apt doit être dissous à la date du 31 août 2016, et ses activités pourraient être déléguées par le Département de Vaucluse à la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon dans le cadre d'une convention, à l'instar de ce qui se fait pour le transport scolaire de l'école primaire de Goult, délégué à la commune.

Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Philippe)

7- Convention d'adhésion au service hygiène et sécurité du Centre de gestion.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la réglementation impose aux collectivités territoriales un certain nombre de contraintes en matière d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi que l'obligation de mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels. Il propose que la commune signe cette convention afin de répondre à nos obligations légales.

Approuvé à l'unanimité

8- Convention d'expertise et d'aide à l'archivage avec le Centre de gestion.

Monsieur le Maire expose au Conseil que les communes ont l'obligation de conserver et d'archiver une grande partie de leurs documents, en fonction de différents critères selon les documents considérés. Le service du Centre de gestion propose une expertise sur place et un plan d'actions pour aider les collectivités à gérer leurs archives. Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service pour établir un diagnostic et donner une méthodologie à l'agent municipal chargé de cette tâche.

Approuvé à l'unanimité

9- Adhésion à Prévigrêle.

Monsieur le Maire présente au Conseil l'association interdépartementale Prévigrêle dont le but est de prévenir les orages de grêle par l'ensemencement artificiel des nuages. Monsieur le Maire expose au Conseil que les agriculteurs élus de la commune, consultés par ses soins, se sont déclarés favorables à l'adhésion à Prévigrêle.

Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (M Chabowski)
